

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

Le Syndicat mixte

Mégalis Bretagne est un syndicat mixte composé de la Région Bretagne, des quatre Départements et des cinquante-neuf établissements publics de coopération intercommunale bretons.

Il a pour mission :

- la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit ;
- la mise à disposition d'une offre de services numériques mutualisés et de fournitures annexes associées ;
- le conseil technique pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales.

Un nouveau Bureau syndical suite aux élections régionales et départementales de 2021

Le Bureau syndical a connu un renouvellement important de ses membres suite aux élections régionales et départementales de 2021.

Délégués de la Région Bretagne

Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président de Mégalis Bretagne, Président de la Région Bretagne



Stéphane PERRIN, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président de la Région Bretagne



Laurence FORTIN, Vice-Présidente de Mégalis Bretagne, Vice-Présidente de la Région Bretagne



Stéphane DE SALLIER-DUPIN, conseiller régional



Délégués des Départements

Vincent ALLENO, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président du Département des Côtes d'Armor



Maël DE CALAN, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Président du Département du Finistère



Ludovic COULOMBEL, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président du Département d'Ille-et-Vilaine



Benoît QUERO, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président du Département du Morbihan



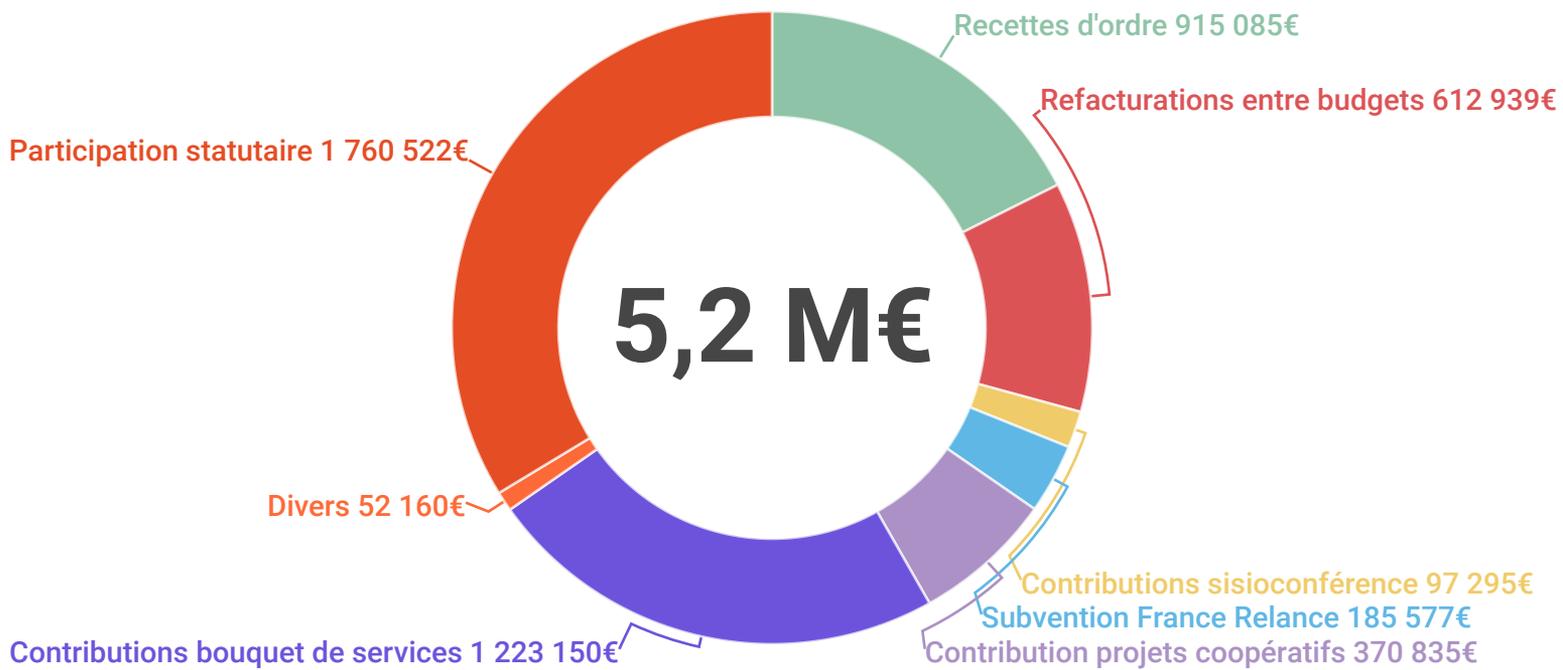
Des budgets au service des projets

Le budget principal du Syndicat mixte finance le bouquet de services numériques, les projets coopératifs et les fonctions support du Syndicat mixte.

Budget principal - dépenses - compte administratif 2021



Budget principal - recettes - compte administratif 2021

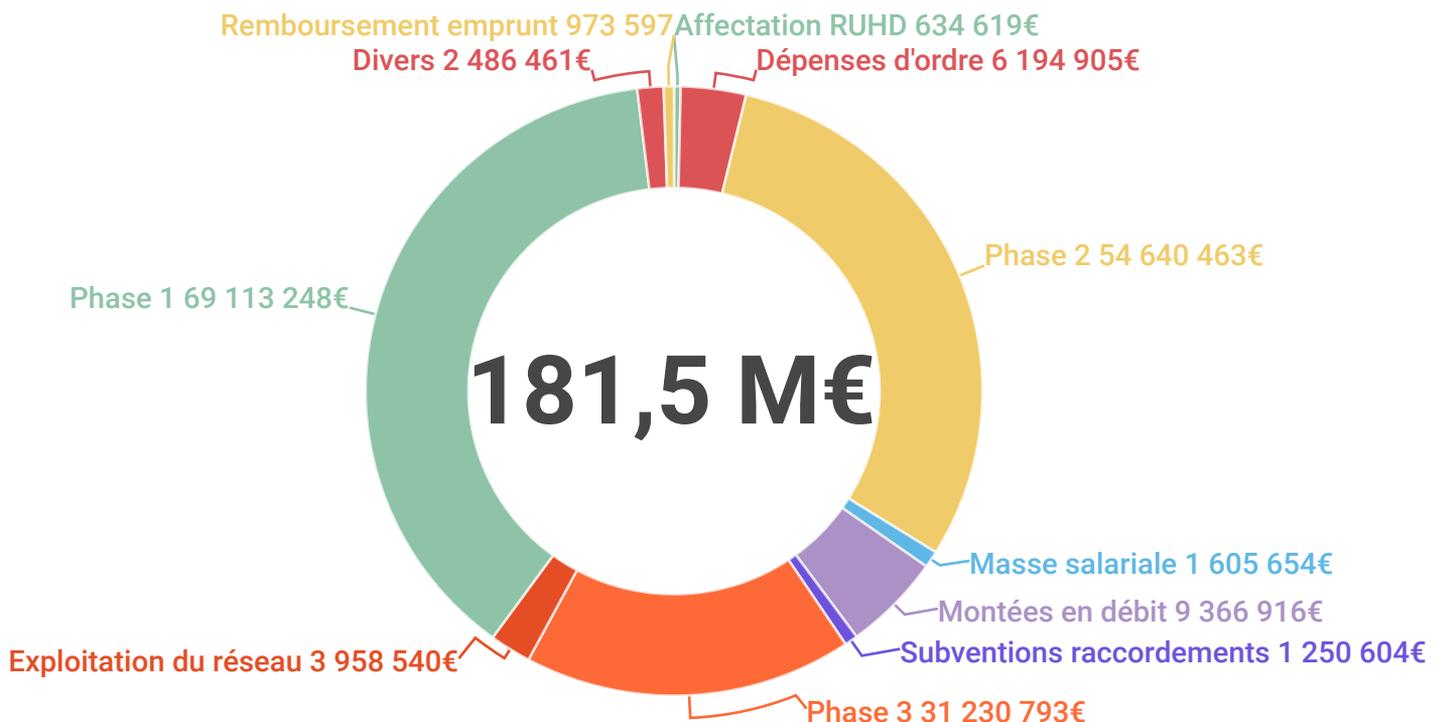


Les recettes sont constituées des :

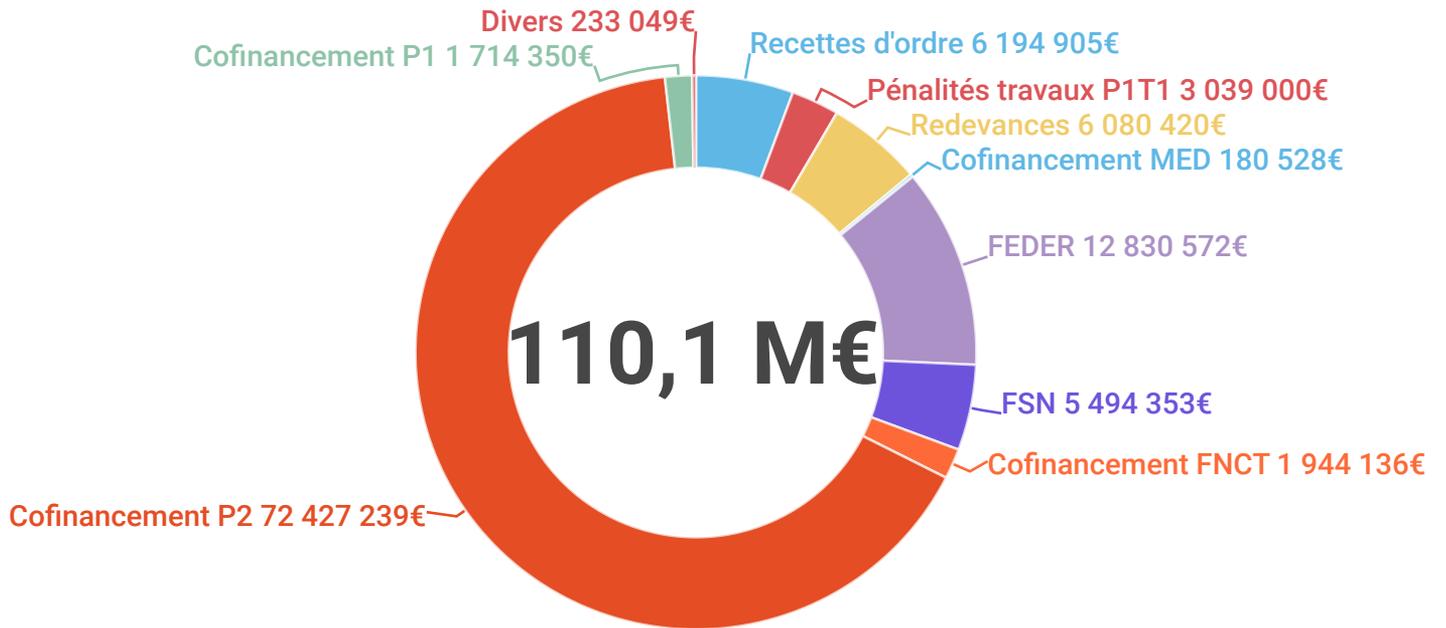
- Participations statutaires des membres du Syndicat
- Contributions d'accès au bouquet de services numériques
- Contributions spécifiques aux services complémentaires et projets coopératifs
- Une subvention dans le cadre de France Relance sur le projet open data
- Refacturations des dépenses liées aux fonctions supports aux deux budgets annexes

Le Budget annexe BTHD finance le projet Bretagne Très Haut Débit

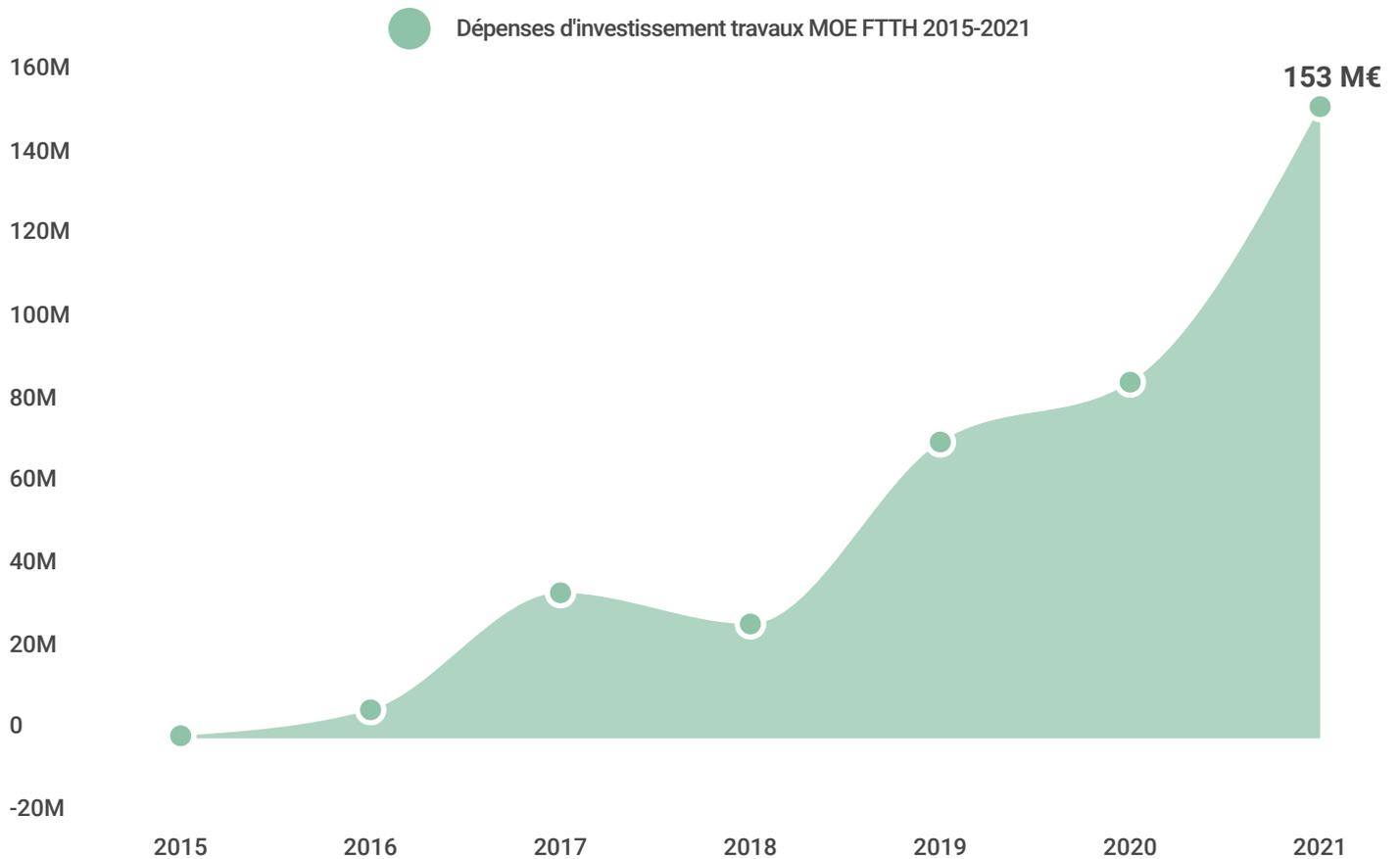
Budget annexe BTHD - dépenses - compte administratif 2021



Budget annexe BTHD - recettes - compte administratif 2021



La croissance des investissements en termes de travaux et de maîtrise d'œuvre entre 2015 et 2021, et notamment le nouvel infléchissement opéré en 2021, démontrent l'accélération des déploiements.

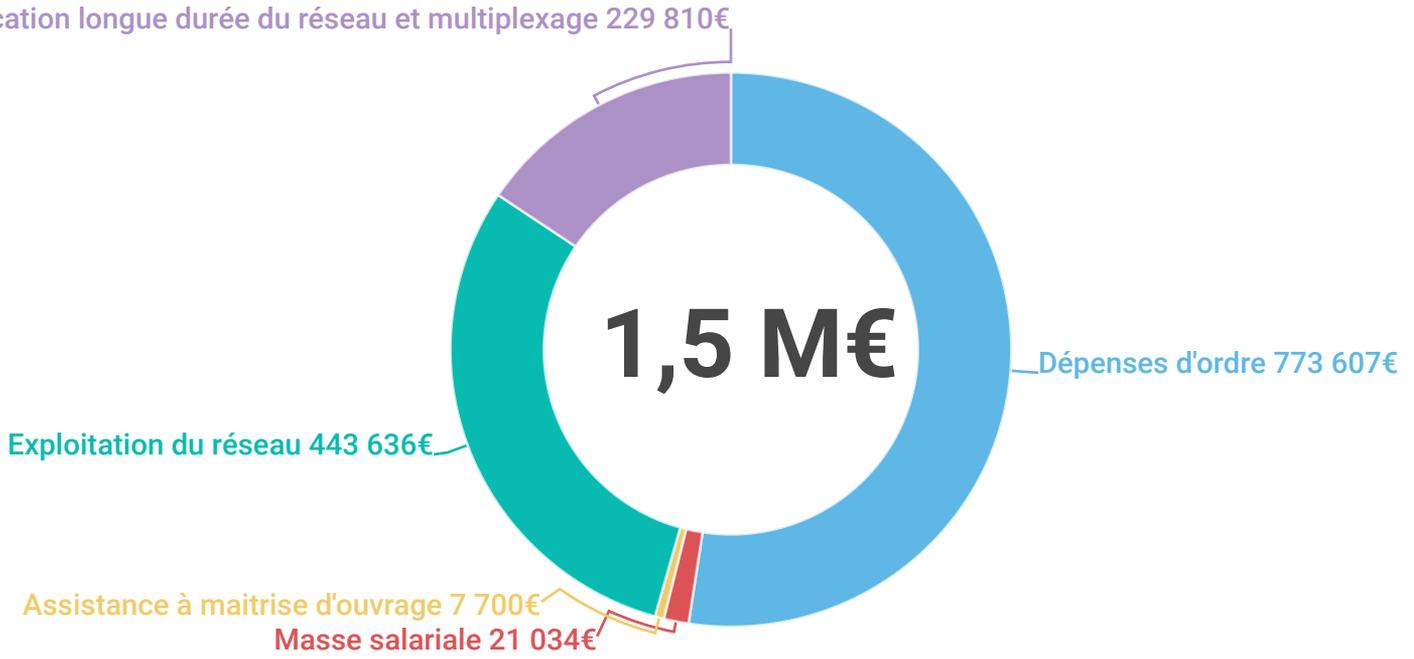


Les recettes sont constituées des :

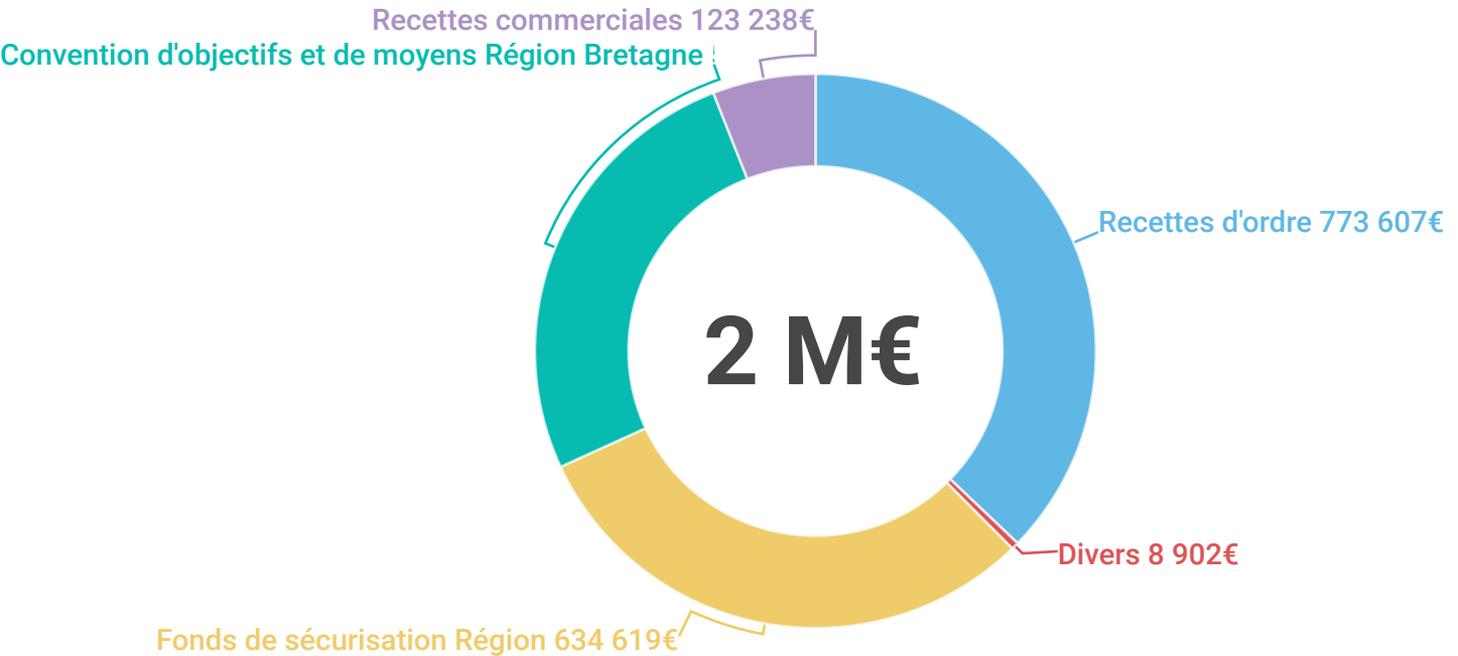
- Cofinancements des collectivités bretonnes, fixés par conventions
- Subventions de l'Etat et de l'Union européenne
- Recettes commerciales du réseau
- Pénalités de retard appliquées sur les marchés de travaux

Le Budget annexe RUHD finance le projet Réseau Ultra Haut Débit

Budget annexe RUHD - dépenses - compte administratif 2021



Budget annexe RUHD - recettes - compte administratif 2021

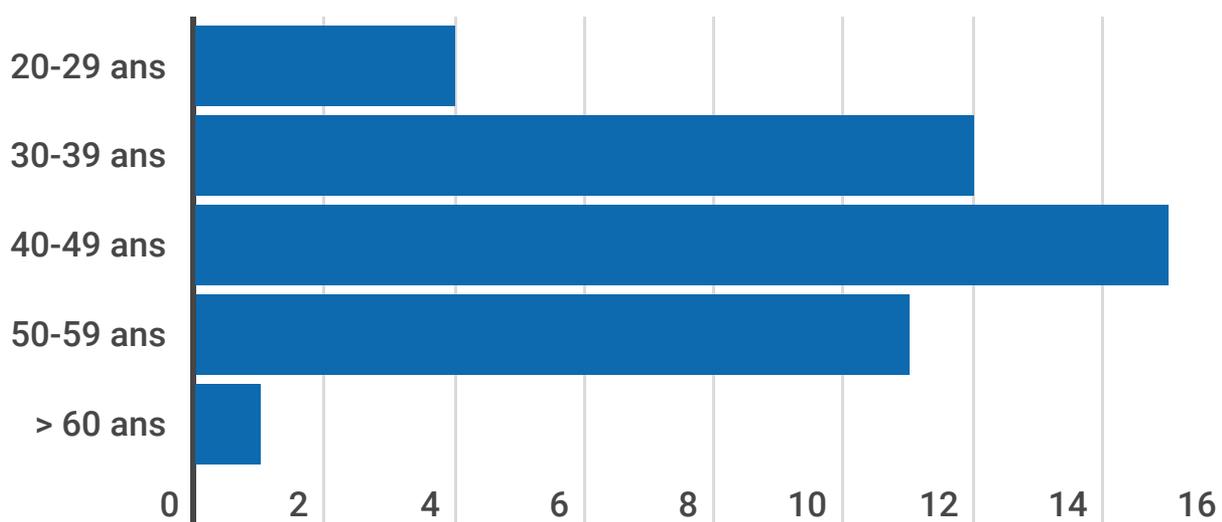
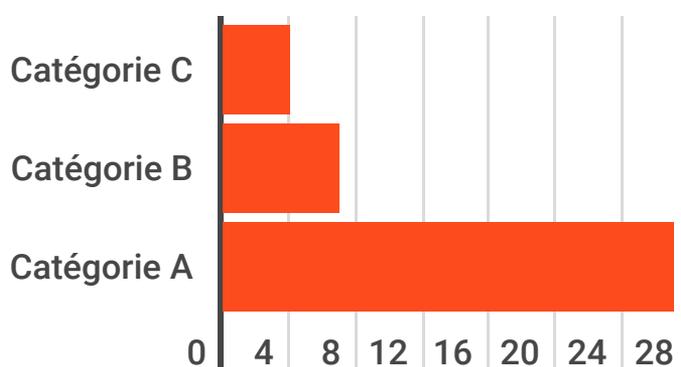
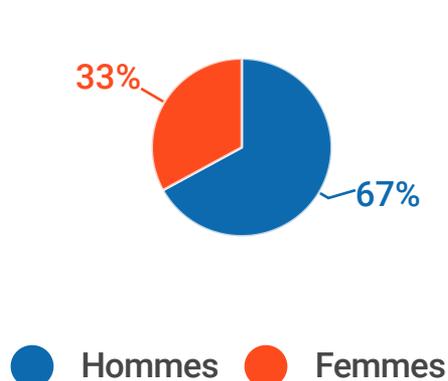
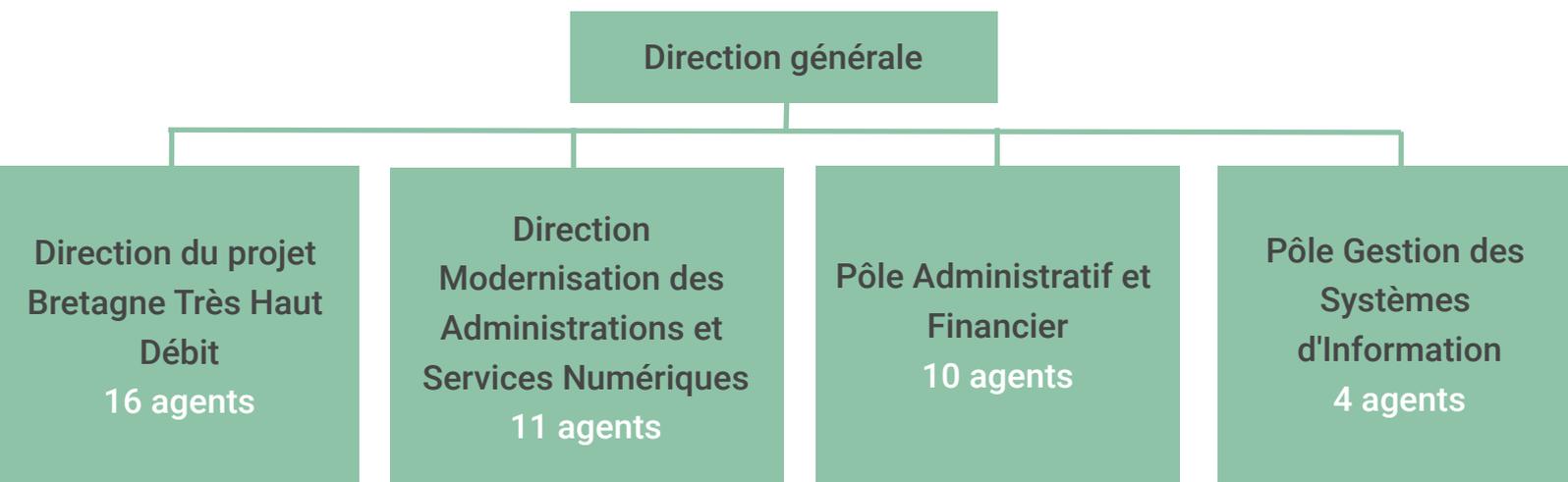


Les recettes sont constituées des :

- Contributions de la Région Bretagne
- Recettes commerciales du réseau

Des équipes projets mobilisées

L'équipe de Mégalis Bretagne était composée fin 2021 de 42 personnes, renforcée par la mise à disposition de 4 collaborateurs du SDEF (29).



Les services numériques

Pour la période 2020-2024, le Syndicat mixte met à disposition des collectivités bretonnes un bouquet de services numériques composé des services suivants :

- La salle régionale des marchés publics, depuis la publication des appels d'offre jusqu'à l'exécution administrative des contrat
- La télétransmission des actes au contrôle de légalité et des flux comptables en trésorerie
- Un parapheur électronique
- Le service régional d'archivage électronique
- Un service d'échange sécurisé de fichiers
- Une solution permettant la convocation électronique des élus pour les instances
- Un outil de gestion électronique de documents
- Un service de publication des données publiques (Open Data)

L'année 2021 a été une année importante de développement et de mise à jour des services mutualisés. En effet, l'ensemble des outils a été concerné par des mises à jour apportant correctifs et évolutions attendues par les utilisateurs.

Il s'agit d'une étape importante afin de réaliser un des objectifs du plan de programme : passer à l'échelle sur une chaîne de dématérialisation automatisée et sécurisée.

Fin 2021, le bouquet de services est utilisé par plus de 7 000 utilisateurs représentant plus de 2 300 entités publiques bretonnes.

Nouveauté : un outil de visualisation des usages des services numériques

Mégalis Bretagne met à disposition des territoires une cartographie dynamique des usages du bouquet de services par les collectivités bretonnes.

Cet outil vous permet de visualiser de manière synthétique les usages des services mutualisés proposés par Mégalis Bretagne :

- avec une entrée par territoire (filtre et zoom sur un territoire donné et synthèse des usages).
- avec une entrée par service (et donc une couverture territoriale assez large et "mono-thématique")

La carte peut également être facilement intégrée sur le site internet d'une collectivité pour valoriser les usages d'un territoire.



Lien : <https://geobretagne.fr/app/megalis-services>

Ouverture du service de publication de données (open data)

Dans le cadre du bouquet de services 2020-2024, le Syndicat mixte a ouvert le 30 septembre 2021 un nouveau service permettant la publication des données publiques.

Quelles données sont concernées ?

Les 3 jeux de données sont :

- (1) les données essentielles de la commande publique pour les organismes utilisant la salle régionale des marchés publics
- (2) les délibérations et (3) les budgets pour les organismes utilisant la télétransmission des actes

A quoi ça sert ?

Cela va permettre aux organismes adhérents de faciliter la publication de leurs données publiques en captant automatiquement les données qui transitent déjà par les services Mégalis, sans intervention supplémentaire des adhérents,

- en assurant la mise à disposition sur data.gouv.fr, selon les schémas de données nationaux attendus,
- en assurant une mise à jour quotidienne des données,
- en permettant dans l'avenir des réutilisations par les organismes eux-mêmes afin par exemple de faciliter la réponse à des questions d'utilisateurs,
- en permettant aux organismes concernés de répondre à leurs obligations réglementaires

Des premiers résultats ?

Ouvert le 30 septembre 2021, le service a déjà permis de publier en 2021 près de 33 000 délibérations par plus de 1 500 entités publiques bretonnes sur le site data.gouv.fr

Lien : www.data.gouv.fr/fr/datasets/deliberations-des-organismes-adherents-de-megalis-bretagne/

Des premières réutilisations du service existent sur les sites internet des collectivités comme sur ceux de Concarneau Cornouaille Agglomération (29) ou des communes de Mohon (56) ou Tréveneuc (22).

Une subvention France Relance pour le service de publication des données

Dans le cadre de la mise en place du service de publication des données des collectivités bretonnes, l'Etat participe à hauteur de 50% du financement de ce projet à travers le fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » du plan France Relance.



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU



La Gestion Electronique de Documents (GED) en phase de déploiement dans les collectivités bretonnes

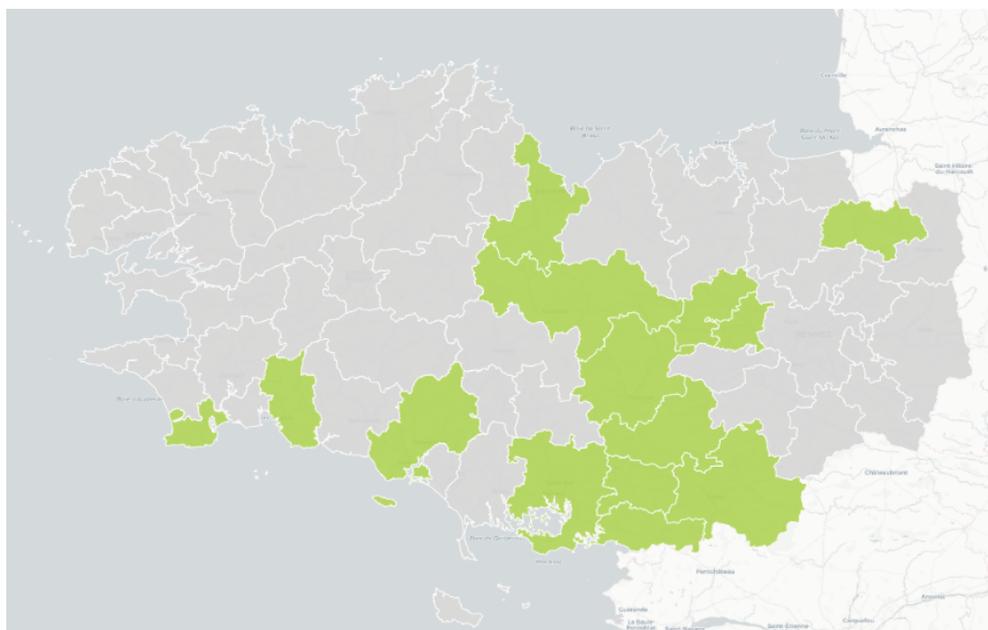
Ce nouvel outil, disponible dans le cadre du bouquet de services, facilite la gestion et la recherche documentaire. Il offre de nombreuses possibilités :

- Travail collaboratif sur un document
- Gestion des droits d'accès aux documents
- Le versionning qui permet de conserver les anciennes versions des documents
- La diffusion de document
- Des circuits de validation des documents.

Chaque collectivité a accès à :

- 5 licences (1 compte par utilisateur)
- 50 Go pour les entités de – de 10 000 habitants
- 100 Go pour les entités de + de 10 000 habitants

Fin 2021, 32 collectivités bretonnes ont d'ores et déjà activé le service.



Carte des EPCI ayant activé le service de Gestion Électronique de Documents

La création d'un accompagnement à la cybersécurité pour les collectivités bretonnes

Le comité syndical du 15 décembre 2021 a validé la création d'une offre de services d'accompagnement à la Cybersécurité comprenant :

- un parcours Cyber Sensibilisation / Formation (pour toutes les collectivités) ;
- un parcours Cyber Sensibilisation enrichi (pour les communes < 3500 habitants et les EPCI < 20 000 habitants) ;
- des formations à la Gestion de crise Cyber, à destination des directions générales et responsables informatiques ;
- un partenariat avec le Pôle d'Excellence Cyber (PEC) et son projet de création d'une plate-forme (EDIH) ;
- la communication du catalogue de prestations cybersécurité du GIP SIB réalisées par des ressources internes et/ou par des prestataires sélectionnés par appel d'offres.

Enfin, pour les EPCI qui souhaiteraient proposer un parcours d'accompagnement Cyber Sensibilisation/Formation spécialement dédié aux communes de leur territoire, une prestation facturée 4 000 € HT peut être proposée.

Contact :

Yves Morel, chargé de mission accompagnement cybersécurité – cybersecurite@megalix.bretagne.bzh

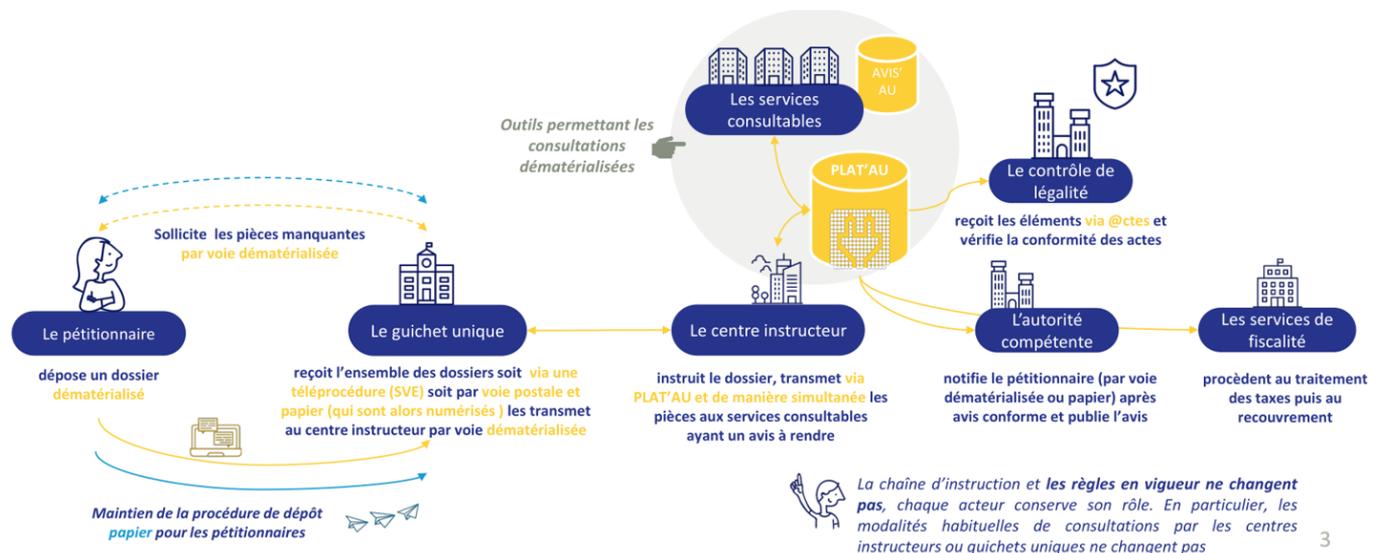
Les projets coopératifs

Le Syndicat mixte apporte un conseil technique pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales et intégralement financés par elles.

ADS : préparer la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

L'année 2021 a donc été principalement consacrée à la préparation de cette dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec le déploiement des Guichets Numériques des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) et la formation des agents aussi bien en centre instructeur que dans les communes.



Zoom sur les nouveaux adhérents ADS

Trois EPCI ont adhéré au service en 2021 : Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Guingamp-Paimpol Agglomération. Ce dernier a adhéré pour son propre compte ainsi que pour la Communauté de communes du Kreiz Breizh.

Désormais les adhérents du service ADS représentent :

- 18 services instructeurs
- 23 EPCI
- 465 communes
- 966 000 habitants

OuestGo : la maintenance du site internet et de l'application reprise par Mégalis Bretagne

Fin 2021, les sociétés Mobicoop (site internet) et Coexya (application mobile) ont été sélectionnées, après mise en concurrence, pour assurer la maintenance applicative du service OuestGo, et notamment la mise en œuvre de fonctionnalités attendues telles que l'intégration des horaires atypiques, de la preuve de covoiturage, ainsi que la mise en place du module de paiement en ligne.

82 EPCI bretons et ligériens sont désormais adhérents au service.

KorriGo Services : développement de plateformes légères d'émission de cartes

En 2021, les acteurs du projet KorriGo Services ont décidé de se doter d'un Poste d'Emission de Cartes (PEC), qui permettra aux collectivités de s'équiper à coûts optimisés d'une station légère les rendant autonomes sur l'émission de cartes KorriGo.

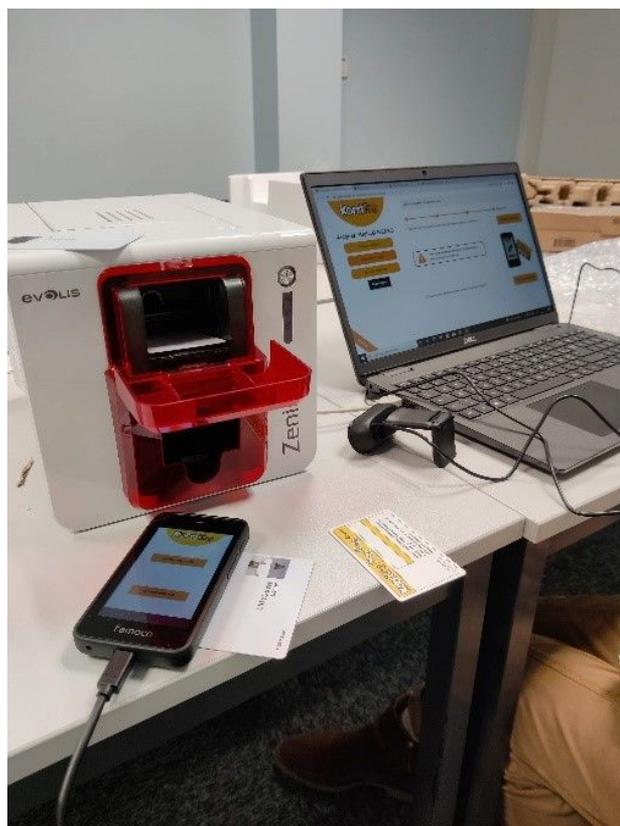
Après expérimentation dans 5 lieux différents (CCAS Betton, Citedia, Thorigné-Fouillard, Bruz, Université de Rennes 1), le poste d'émission de cartes sera proposé en 2022 dans le cadre de la centrale d'achat KorriGo Services.

Zoom sur la nouvelle gouvernance du projet

Une nouvelle feuille de route a été adoptée et un comité de direction a été mis en place en 2021. Les actions suivantes ont été notamment mises en avant :

- Renforcer la gestion opérationnelle KorriGo pour permettre de nouvelles extensions transport et services
- Enrichir les services aux usagers des transports avec la carte
- Développer des services numériques KorriGo

Sur le plan administratif et financier, Mégalis a désormais un seul interlocuteur dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Bretagne.



Poste d'Émission de Cartes

Bretagne Très Haut Débit

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2026.

Le projet public de construction du réseau de fibre optique, financé par les collectivités bretonnes avec l'appui de l'Etat et de l'Union européenne, vient en complément des déploiements des opérateurs privés (Orange et SFR) dans certaines villes et agglomérations.

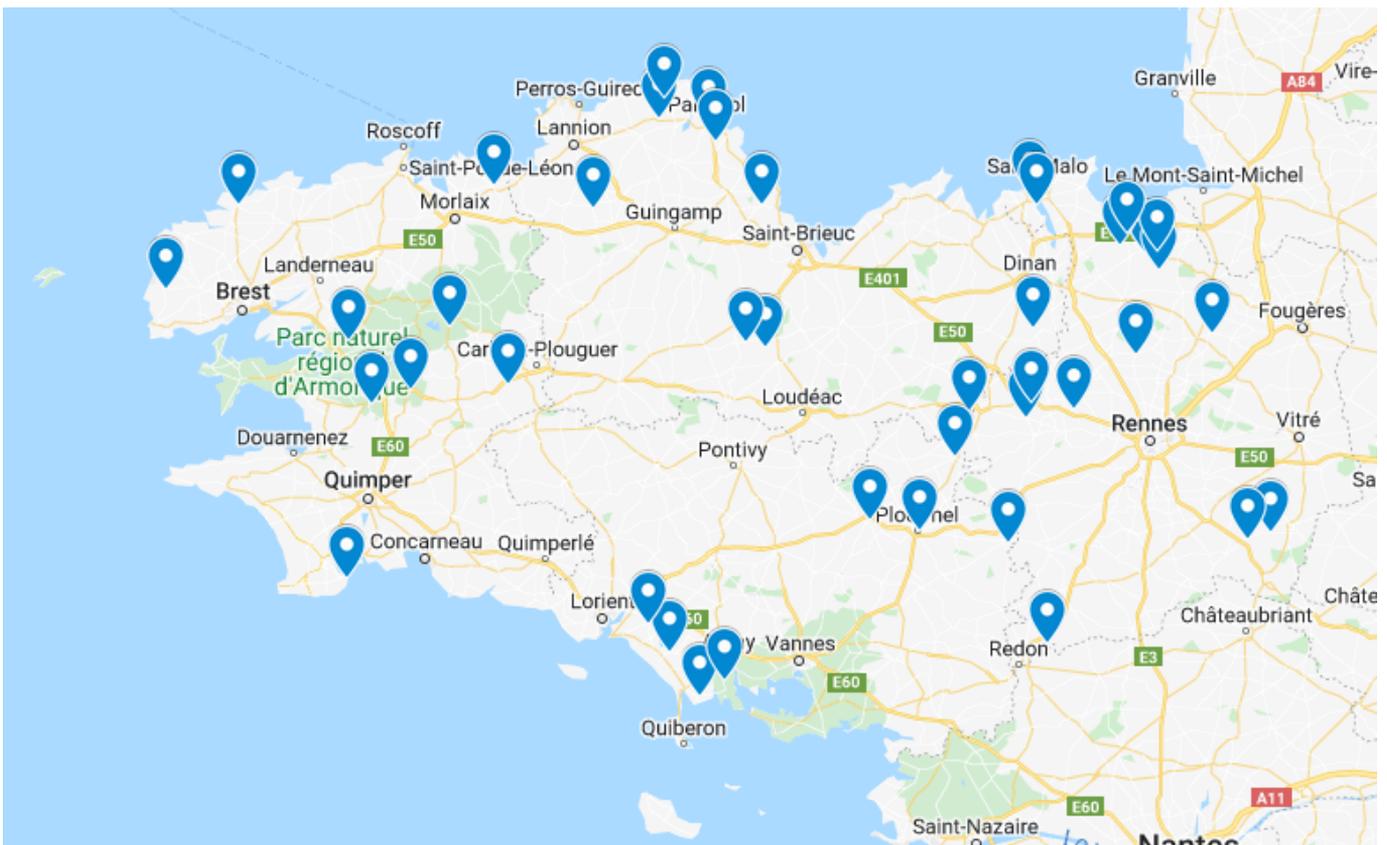
Le projet public, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne 90% du territoire breton et 60% de la population.

Compte tenu de la taille du nouveau réseau à construire, plus d'1,3 million de lignes, il a été décidé de le découper en trois phases, validées par les territoires concernés.

De nombreuses ouvertures commerciales sur le réseau public breton

Fin 2021, 53% des zones de déploiement de la phase 1 étaient ouvertes à la commercialisation (contre moins de 30% un an plus tôt). Parmi les zones ouvertes commercialement en 2021, on peut noter des villes moyennes comme Châteaulin (29), Dinard (35), Paimpol (22) ou Ploërmel (56), mais aussi des territoires moins denses comme Brennilis (29), La Bousac (35), Allineuc (22) ou Merlevenez (56).

L'ouverture commerciale sur les zones ne sont le plus souvent que des ouvertures partielles, la complétude des zones intervenant progressivement au fur et à mesure des nouvelles réceptions de travaux.



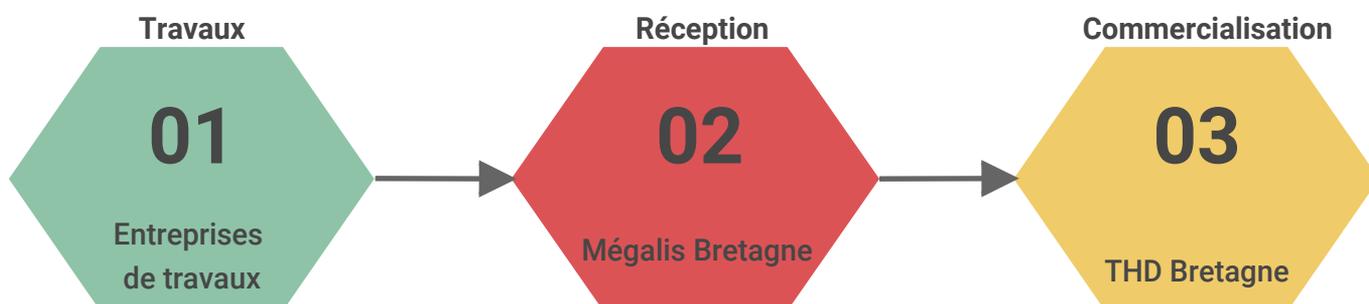
Carte des ouvertures commerciales 2021

Les premières ouvertures commerciales sur la Phase 2 sont, quant à elles intervenues tout début 2022 à Lesneven-Ploudaniel (29) et Etel (56).

Pourquoi des délais entre fin de travaux et ouverture commerciale ?

D'abord, les entreprises de travaux peuvent avoir terminé leurs interventions, mais la réception du chantier ne pas être prononcée par Mégalis Bretagne car certains travaux ne répondant pas à la qualité attendue doivent être repris. Le réseau ayant vocation à être exploité pendant plusieurs dizaines d'années, il est impératif que le cahier des charges soit respecté par les entreprises.

A la suite de la réception des travaux, la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (Orange, Free, Bouygues Telecom et SFR) n'est possible que lorsque THD Bretagne, filiale d'Orange Concessions qui exploite et commercialise le réseau public breton, a intégré l'ensemble des données informatiques des parties de réseau nouvellement construites dans son propre système d'information. Les délais de traitement de THD Bretagne sont en voie d'optimisation pour accélérer les ouvertures commerciales.



Outre l'ouverture commerciale début 2022 des premières prises de la phase 2, le groupement Axione – Bouygues Energies & Services a, fin 2021, posé plus de 700 armoires Sous Répartiteurs Optiques, soit 60% du total de la Phase 2, et fait valider près des trois quarts des études projet concernant les 400 000 prises de cette phase 2. 1 200 équivalents temps plein étaient fin 2021 mobilisés sur le projet par Axione et ses 250 sous-traitants en Bretagne.

Afin de ne pas freiner cette dynamique industrielle mise en place par Axione, fin 2021 a été affirmée la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation qui correspond à la phase 3 du projet. En effet, à cette date, tous les relevés de boîtes aux lettres et premiers éléments d'étude de la phase 2 ont été réalisés et les équipes du groupement dédiées ont pu ainsi sans attendre démarrer les études de la phase 3. Cela constitue une continuité des process qui a fait défaut sur les étapes précédentes du projet et conforte l'horizon de la fin 2026 pour la fin du projet.



Le plan de financement du projet finalisé

Le plan de financement du projet Bretagne Très haut débit a été révisé le 12 mars 2021 au regard des estimations de coût global des travaux et des annonces de subvention de l'Etat et de l'Union européenne sur le projet.

Au vu du montant global d'investissement du projet, estimé à 1 660,3 millions d'euros pour un déploiement d'environ 1,450 millions de prises, le coût moyen d'une prise est réévalué à 1 145 €.

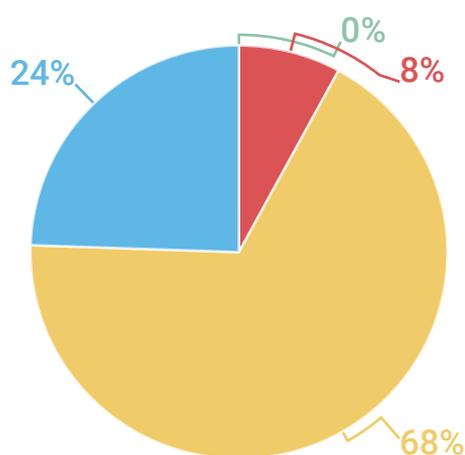
	Total (hors extensions)	TOTAL	Part
Recettes DSP	366.1 M€	474.5 M€	29%
État + Union européenne	381.0 M€	381.0 M€	23%
Région + Départements	402.4 M€	402.4 M€	24%
EPCI	402.4 M€	402.4 M€	24%
TOTAL	1.551.9 M€	1660,3 M€	

Le forfait à la prise pour un EPCI passe donc de 445 € à 308 € sur la globalité du projet, soit une économie de 30%. Afin de mettre en cohérence ce chiffre avec les différentes conventions de cofinancement, une régularisation sera effectuée sur la convention de la phase 3 du projet qui sera proposée en 2023. Ainsi, les conventions et les échéanciers de paiement actuels ne sont pas modifiés. Les prises non conventionnées à ce jour liées à l'évolution du projet sur les Phase 1 et Phase 2 seront intégrées à la convention de cofinancement de la phase 3.

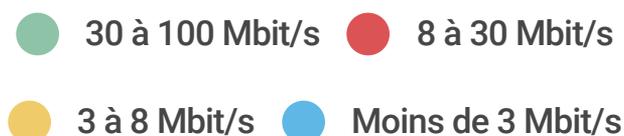
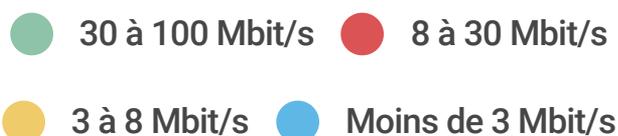
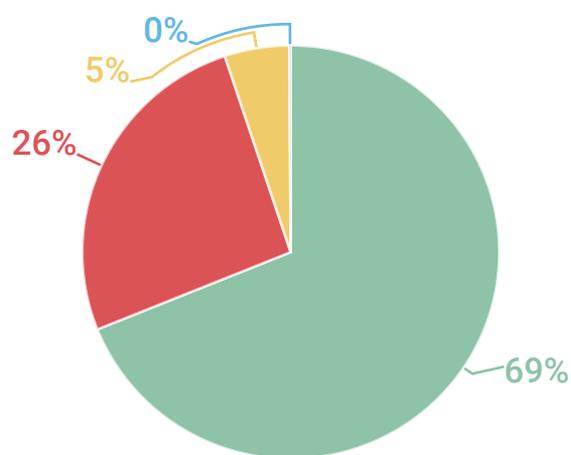
En attendant la fibre : les opérations de montée en débit mises en service

23 000 foyers situés sur des zones de déploiement de Phase 3 et particulièrement mal desservis, ont fait l'objet de 149 opérations de montée en débit en attendant le déploiement de la fibre optique sur leur territoire. Ces opérations ont été finalisées début 2022 et permettent aux deux tiers de ces foyers de bénéficier aujourd'hui du très haut débit, soit des débits de connexion internet supérieurs à 30 Mbit/s, contre moins de 8 Mbits/s avant.

Avant (en nombre de locaux)



Après (en nombre de locaux)



Un Réseau Ultra Haut Débit : la mise en service du lien Lorient-Pontivy

Opérationnel depuis fin 2019, le Réseau Régional à Ultra Haut Débit, dont la construction et la maintenance sont financées exclusivement par la Région Bretagne, relie les principaux sites universitaires et de recherche de Bretagne.

Depuis 2020, Mégalis Bretagne loue des liens sur ce réseau à certains opérateurs locaux ou des collectivités, pour relier leurs infrastructures ou clients entre différentes villes.

Un nouveau lien reliant Lorient à Pontivy a été mis en service début 2022.

